

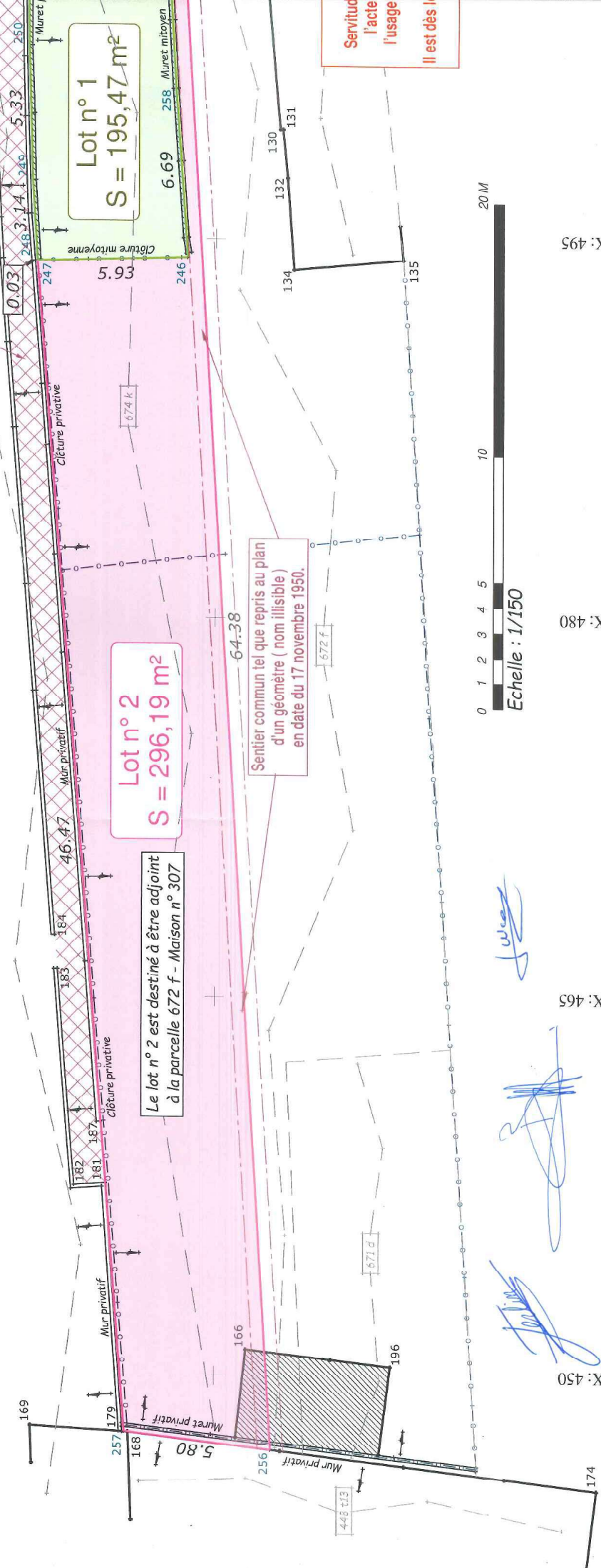
Extrait cadastral



(ci) Les données cadastrales 1.1.2023 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale.

Les limites périmétriques ont été établies suivant les présomptions d'usage et suivant un plan établi par un géomètre (nom illisible) en date du 17 novembre 1930, revêtu annexé à un acte du Notaire BROUHON en date du 30 novembre 1950, non enregistré dans la base de données STIPAD. (Limite : 5-237-238-239-240-241-242-243-69-73-244-256-257-247-248-249-250-62-118-251-252-112-253-254-255-6-5).
La limite séparant les lots entre-eux a été établie selon les vœux et désirs des vendeurs et acquéreurs. (Limite : 244-245-258-246-247).

Servitude de passage confirmée par le jugement prononcé le 08/05/2008 par la Justice de Paix de FONTAINE-L'ÉVEQUE. N° de répertoiré : 1245/2008.



Lot n° 2
S = 296,19 m²

Le lot n° 2 est destiné à être adjoint à la parcelle 672 f - Maison n° 307

Sentier commun tel que repris au plan d'un géomètre (nom illisible) en date du 17 novembre 1950.

Lot n° 1
S = 195,47 m²

Servitude de passage confirmée par le jugement prononcé le 08/05/2008 par la Justice de Paix de FONTAINE-L'ÉVEQUE. N° de répertoiré : 1245/2008.



Handwritten signatures and initials in blue ink.

X: 450 X: 465 X: 480 X: 495

X: 450 X: 465 X: 480 X: 495

